

PLAN LOCAL D'URBANISME



5d – Annexes sanitaires

	Prescription	Arrêt	Approbation
PLU	23/01/06	21/07/10	27/06/11
Révision	30/06/14	22/07/19	06/03/20

Le Maire,
Jacky BINEAU

EAU POTABLE

Le réseau de distribution d'eau potable de la commune est géré par la RESE (Régie d'exploitation des Services d'Eau de la Charente-Maritime). Landes est desservie par le réseau d'adduction de Bernay- La Vergne.

La commune appartient au bassin versant de la Boutonne et au sous-bassin versant de la Boutonne, du confluent de la Trézence au confluent de la Soie. Une partie minime de la commune au Sud appartient aussi au sous-bassin versant de la Boutonne du confluent du canal de Saint-Eutrope au confluent de la Trézence.

Au niveau de la ressource en eau souterraine, la commune de Landes se situe sur l'aquifère suivant : Charente Nord à 100 %.

ORDURES MÉNAGÈRES

Localement, l'activité a été concédée au Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères «CYCLAD » qui gère le traitement des déchets de 188 communes et de plus de 148744habitants.

La collecte des déchets résiduels se fait une fois par semaine. Ces déchets sont acheminés soit à l'usine d'incinération des déchets ménagers de Paillé ou à celle de Surgères. La commune dispose de containers de tri sélectif qui sont situés dans chacun des bourgs et villages (verre et papier).

ASSAINISSEMENT

Assainissement

Un schéma d'assainissement a été approuvé, après enquête publique, par le conseil municipal, en 2010. (Source : Eau17)

- Assainissement collectif

La commune de Landes possède un assainissement collectif sur la totalité de son bourg mais pas le château situé à l'Ouest du bourg. La station d'épuration est située à l'Ouest du bourg et a été mise en service le 1^{er} janvier 2014.

L'assainissement de la commune est récent, le réseau a été déployé entre les années 2012 et 2015, la station a été construite en 2012.

La station d'épuration est de type filtres plantés de roseaux, d'une capacité nominale de 700 EH.

En 2018, la pollution maximale traitée a atteint 38 % de la capacité nominale de la station d'épuration.

Station épuration – Landes	
Capacité totale	700 EH
Capacité résiduelle en charge polluante	430 EH

- Assainissement individuel

Le reste des villages et hameaux sont en assainissement individuel. La carte ci-dessous fait apparaître que les villages de Pallud, Lussaud, et Touches ainsi que le hameau de la Fougère sont sur des sols globalement défavorables à l'assainissement individuel.

Aptitude des sols à l'assainissement de Landes

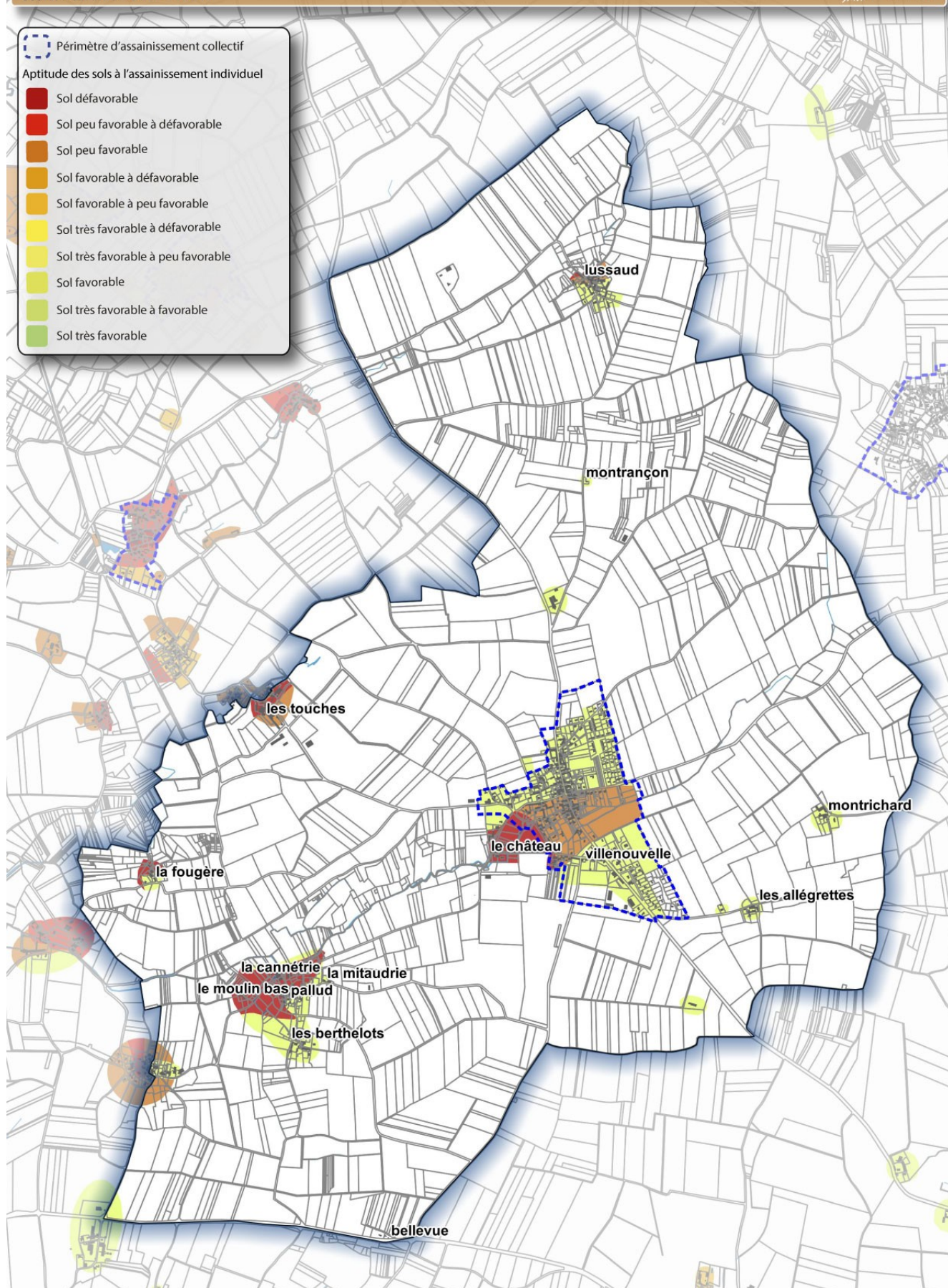
Source : Cadastre © DDFIP - SDE 17



Périmètre d'assainissement collectif

Aptitude des sols à l'assainissement individuel

- Sol défavorable
- Sol peu favorable à défavorable
- Sol peu favorable
- Sol favorable à défavorable
- Sol favorable à peu favorable
- Sol très favorable à défavorable
- Sol très favorable à peu favorable
- Sol favorable
- Sol très favorable à favorable
- Sol très favorable



En fonction de la typologie des sols rencontrés, différents dispositifs sont préconisés par le syndicat des eaux de Charente-Maritime. La principale distinction est faite entre les sols perméables (sol naturel limoneux ou sableux, roche calcaire fissurée à faible profondeur) et les sols non perméables (sol naturel à dominante argileuse).

La légende ci-dessous permet de mettre en face de chaque type de sol une solution d'assainissement individuel adaptée.

Aptitude des sols à l'assainissement individuel	Méthode d'assainissement individuel préconisé
■ Sol défavorable	→ Tertre d'infiltration drainé ou non
■ Sol peu favorable à défavorable	→ Filtre à sable vertical drainé ou tertre d'infiltration drainé ou non
■ Sol peu favorable	→ Filtre à sable vertical drainé
■ Sol favorable à défavorable	→ Filtre à sable vertical non drainé ou tertre d'infiltration drainé ou non
■ Sol favorable à peu favorable	→ Filtre à sable vertical non drainé ou drainé
■ Sol très favorable à défavorable	→ Tranchées d'infiltration ou tertre d'infiltration drainé ou non
■ Sol très favorable à peu favorable	→ Tranchées d'infiltration ou Filtre à sable vertical drainé
■ Sol favorable	→ Filtre à sable vertical non drainé
■ Sol très favorable à favorable	→ Tranchées d'infiltration ou Filtre à sable vertical non drainé
■ Sol très favorable	→ Tranchées d'infiltration

Ce schéma, opposable au tiers, ainsi que de la carte d'aptitude des sols à l'assainissement individuel, seront pris en compte au cours des études relatives à l'élaboration du PLU afin d'assurer la cohérence entre l'urbanisation et les possibilités d'assainissement.

On aura compris l'interdépendance entre géologie, pédologie, ressource en eau et occupation du sol ainsi que la nécessité qu'il y a d'agir à des échelles d'actions plus large que celle du territoire communal, à l'image du SDAGE Adour-Garonne.

Le Plan Local d'Urbanisme marque l'occasion, pour la commune, de prendre en compte les différentes préconisations de ces documents. La protection des écosystèmes aquatiques pourrait se concrétiser, par exemple, par la protection des abords des cours d'eau de la commune.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme doit également intégrer les problématiques liées à l'assainissement, à l'écoulement des eaux pluviales et à l'eau potable pour concilier accueil de nouvelles populations et protection de l'environnement.